



## Déclaration liminaire CDEN 2 mars 2023

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Ce début d'année civile est marqué par une contestation sociale qui n'avait plus connu cette ampleur depuis de nombreuses années. Notre organisation syndicale attache une grande valeur au dialogue social et à l'échange dans une optique constructive d'amélioration de la vie de chacun. Mais nous constatons avec regret que le dialogue n'existe pas au sujet des retraites et que le mépris préside à l'absence de concertation. La mobilisation est forte. Regarder ailleurs ne fera pas disparaître une colère toujours plus grande et il semblerait que nos dirigeants oublient cela un peu trop souvent.

Le gouvernement nous parle de pédagogie mais puisque nous sommes réunis aujourd'hui dans cette instance consacrée à l'éducation, il nous paraît important de formuler plusieurs rappels :

- la menace est un instrument de coercition, pas un instrument d'apprentissage ou d'évolution.
- l'injustice affichée ne permet jamais d'emporter l'adhésion d'un groupe.
- le mépris n'est jamais constructif.

Les médiateurs ont une utilité sociale : nier aux corps intermédiaires leur rôle de transmetteur, c'est ouvrir les bras aux extrêmes, au chaos et à l'individualisation de la colère avec des conséquences imprévisibles.

Concernant l'Education nationale, la rentrée scolaire de 2023 verra, pour reprendre une expression de notre Président, « la fin de l'abondance » : les écoles vont devoir travailler avec moins de moyens alors que les conséquences de la crise sanitaire n'ont pas fini de se manifester sur la santé mentale de nos enfants : troubles psychologiques voire psychiatriques chez les élèves comme chez certains personnels, difficultés ou décrochage scolaires, préoccupations liées à la situation familiale ou au contexte géopolitique... On retrouve chez de nombreux jeunes une inquiétude pour l'avenir, un sentiment de peur ou de colère. L'éducation globalement affectée par la crise ne peut repartir « comme si de rien n'était ». C'est pourtant dans ce contexte que le Ministère puis l'académie ont décidé de retirer 29 postes dans le premier degré de la Manche et 5.5 ETP dans le second degré.

Puisque la baisse des effectifs « justifie ce retrait », le projet de carte scolaire prévoit dans le premier degré de supprimer les postes dévolus aux élèves qui en ont le plus besoin : postes de RASED, postes au CMPP. Que signifient ces sigles que l'on barre d'un trait de plume ? Un des postes de RASED G proposait de la remédiation à de petits groupes d'élèves en difficulté sur le plan comportemental. Un autre mettait à disposition une enseignante sur 2 circonscriptions afin, entre autres, d'aider les équipes à rédiger les protocoles d'accueil des élèves en difficulté. Les Centres Médicaux psycho pédagogiques sont des structures qui offrent une aide en orthophonie, en psychomotricité etc... mais avec une liste d'attente de plusieurs années qui fait que tous les professionnels conseillent aux familles de chercher des soins dans le privé ! Le nombre croissant d'enseignants appelant à l'aide, en épuisement professionnel voire même en projet de reconversion montre à quel point les conditions de travail sont dégradées, et les premiers à en pâtir sont les élèves, futurs citoyens rappelons-le.

Pour le Sgen-CFDT, la communication mettant en avant les dispositifs de dédoublement et autre plafonnement ainsi que la baisse démographique laisse croire que les classes ont des effectifs raisonnables et offrent de bonnes conditions de travail aux élèves et aux personnels, mais la réalité se trouve bien loin de cette vision. Concernant les dispositifs à effectifs limités, la conséquence première est le chargement des

effectifs des autres classes afin de répondre aux directives. Cet « effet bourrelet » peut amener des écoles à avoir, dans les mêmes locaux, des classes à une douzaine d'élèves et d'autres à bien plus du double. Ainsi en REP, un élève de CE1 peut sortir en juin d'une classe de 10 et rentrer en septembre en CE2 dans une classe de 22 élèves. Et lorsqu'il y a une classe de CM1-CM2 à 24 élèves, auxquels s'ajoutent 2 élèves en inclusion et un élève allophone, cela devient extrêmement compliqué pour que chacun apprenne dans de bonnes conditions ! Ne serait-il pas plus efficace, tout en maintenant une présence en personnel plus importante dans ces écoles, de laisser toute latitude en termes d'organisation à l'équipe enseignante ?

En parallèle à l'éducation prioritaire, le Sgen-CFDT déplore que les « Quartiers Politiques de la Ville », ne bénéficient d'aucune aide dans notre département (contrairement à d'autres départements proches qui ont créé des dédoublements comme en REP). On ne peut même pas parler de mansuétude ou de bienveillance pour ces écoles quand on remarque, par exemple, que Pierre Mendès-France à Avranches ou Samuel Beckett à Saint-Lô sont à plus de 24 élèves par classe cette année après les décisions de ne pas rouvrir à la rentrée 2022 dans ces écoles de milieu défavorisé comme en atteste leur IPS (Indice de Positionnement Social) dans les documents de CDEN.

A ce propos, nous saluons l'apparition de cette donnée dans les tableurs fournis par la DESCO : c'est un « plus » pour l'analyse. Il est en revanche regrettable de ne plus recevoir ces documents en format papier, pratique qui permettait un meilleur suivi et une lisibilité accrue ! Pour revenir à l'IPS, nous mentionnerons tout de même que le projet de carte scolaire actuel impacte des écoles avec cet indice inférieur à 90, comme à Sainteny. Mettre en danger ce territoire éducatif rural nous paraît être une erreur !

Les décisions qui vont être prises concernant le 1<sup>er</sup> degré par les services de la DSDEN à l'issue de ce CDEN seront forcément contraintes par les insuffisances de dotations du ministère puis du Rectorat. Cependant, nos élus seront particulièrement vigilants à certaines situations d'écoles et s'opposeront à la suppression de certains postes qui seraient inévitablement perçus comme des injustices.

Pour ce qui est du 2<sup>nd</sup> degré, une fois n'est pas coutume nous reviendrons sur les audits qui ont été réalisés ces dernières années. Serait-il possible d'y voir enfin et définitivement plus clair ? De nouvelles rumeurs enflent faisant état de plusieurs possibles fermetures de collèges à la rentrée 2024. On pourrait a priori comprendre que les élus départementaux redoutent d'avoir à affronter levées de boucliers, oppositions, colères et polémiques dans ces situations d'autant plus dans le contexte actuel. Mais nous ne pouvons que recommander de parier sur l'intelligence collective à condition de jouer cartes sur table, avec de réelles concertations et une vision honnête et à long terme d'une politique d'aménagement du territoire. On peut penser que oui, la majeure partie des gens ont compris les problèmes liés à l'existence de petits établissements qui vivent peut-être un peu en isolats, avec souvent de bonnes parts de compléments de services rendus et donnés. Donc, pour le bien commun, pour faire cesser des situations d'angoisses individuelles et collectives, pour faire cesser les rumeurs et surtout pour proposer aux membres des communautés éducatives concernées d'envisager l'avenir le plus sereinement possible, nous demandons que soit anticipés, concertés en instance et rendus publics les projets de fermetures de collèges et ce, le plus tôt possible.